

ARRETE n° 01-1223
Portant délimitation des zones contaminées
Ou susceptibles de l'être par les termites

LE PREFET DE CORSE, PREFET DE LA CORSE DU SUD,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR ;

Vu la loi n°99-471 du 8 juin 1999 relative à la protection des acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites et autres insectes xylophages, et notamment son article 3,

Vu le décret n°2000-613 du 3 juin 2000 relatif à la protection des acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites ;

Vu l'arrêté du 10 août 2000 fixant le modèle de l'état parasitaire relatif à la présence de termites dans un immeuble ;

Vu la consultation des conseils municipaux de l'ensemble des communes du département de la Corse du Sud en date du 7 novembre 2000 ;

Considérant la nécessité de surveiller et d'éviter la propagation et l'extension des zones infestées par des actions préventives et curatives ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Régional et Départemental de l'Equipement ;

ARRETE

Article 1^{er}

La zone de surveillance et de lutte contre les termites est créée sur l'ensemble du département de la Corse du Sud.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché pendant trois mois dans toutes les mairies du département de Corse du Sud. Mention de l'arrêté et ses modalités seront insérées dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Article 3

Le présent arrêté prendra effet à la date de parution dans l'un des deux journaux précités.

Article 4

Une copie du présent arrêté sera adressée à la Chambre Départementale des Notaires, aux barreaux constitués près des tribunaux de grande instance dans le ressort desquels est instituée la zone de surveillance et au Conseil Supérieur du Notariat

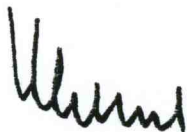
Article 5

Le secrétaire général de la Corse du Sud les maires des communes concernées, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Ajaccio, 20 JUIL. 2001

Le Préfet,

Pour le Préfet
le Secrétaire Général



Copie Certifiée Conforme

Pour le Préfet
Le Chef de Bureau Délégué

~~Michelle AUDICELLI~~

BRUNO DELSOL